

● Éditorial

Une réglementation nationale pour les stages

Le choc créé par les initiatives de « Génération-Précaire » a été salutaire. Leurs initiatives médiatiques et sur le net depuis le 4 octobre ont obligé pouvoirs publics et entreprises à bouger. Nombre d'entreprises fonctionnent avec un fort pourcentage de stagiaires, c'est-à-dire une main-d'œuvre qualifiée bon marché. La situation des stagiaires de l'enseignement supérieur a agi comme un révélateur. L'opinion publique est sensibilisée. De par le travail élaboré par l'Unef depuis deux ans, l'Ugict-Cgt a été en mesure de proposer un projet de réglementation nationale des stages (voir www.ugict.cgt.fr) qu'ont apprécié les stagiaires de « Génération-Précaire ». Si chaque syndicat discute de ce projet avec les stagiaires de son entreprise, le rapport de forces peut amener le gouvernement à aller au-delà de sa proposition de charte d'application volontaire et légiférer. Les Comités d'entreprise sont aussi des lieux où nous pouvons demander des informations précises sur les stages et les pratiques en cours dans l'entreprise afin d'intervenir. Au moment où le gouvernement cible les jeunes pour généraliser la précarité, rien n'est plus urgent que de passer à l'offensive avec eux. Démarrer 2006 par des rencontres entre syndicalistes et étudiants-stagiaires n'est-ce pas préparer l'avenir de bonne manière ?

Jean-François BOLZINGER
Secrétaire général de l'Ugict-Cgt

Formation syndicale Ugict-Cgt pour 2006

Stage national (5 jours)

- du 20 au 24 février 2006
- du 20 au 24 novembre 2006

Centre de formation Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91).
Contacter : Julien Guérin au 01 48 18 85 22 (83 46).

Stage « Responsabilité sociale des cadres » (5 jours)

- du 12 au 16 juin

Institut des Sciences Sociales du Travail de Strasbourg (67).
Contacter : Eric Thouzeau au 01 48 18 85 15 (85 06).

Stage « Femmes ingénieur-e-s, cadres, techniciennes » (3 jours)

- septembre

Institut des Sciences Sociales du Travail de Sceaux (92).
Contacter : Marie-Claude Cardin au 01 48 18 85 21 (83 46).

Stage technique sur les retraites (4 jours)

- du 13 au 16 juin
- du 14 au 17 novembre

Centre de formation Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91).
Contacter : Sylvie Durand au 01 48 18 85 09 (85 12).

● **ÉDITORIAL** : une réglementation nationale pour les stages

● **INTERNATIONAL** : quel syndicalisme international ?

● **« OPTIONS »** : un mensuel spécifique pour tous

Quel syndicalisme international ?

●

Mondialiser la solidarité en développant un internationalisme syndical vraiment efficace constitue pour tous les syndicalistes un défi permanent et crucial et revêt une importance fondamentale pour l'avenir du mouvement syndical.

La Cgt et son Ugict, de tout temps, ont développé et mis en œuvre des principes de solidarité entre les peuples. Cette action s'est longtemps exercée au sein de la Fédération Syndicale Mondiale (Fsm). Entre-temps, le mouvement syndical s'est divisé et structuré en fonction de la logique des blocs qui prévalait dans les relations internationales. Aujourd'hui, les raisons qui ont conduit à cet éclatement n'existent plus. Au contraire, l'économie est mondialisée et le libéralisme cherche à s'imposer à tous les pays de la planète. Les pays qui le soutiennent ne font pratiquement aucun cas de la situation des salariés. Au nom de la rentabilité des investissements, les entreprises cherchent à s'implanter dans les pays où la main-d'œuvre est la plus exploitée. Force est de constater que les organisations syndicales nationales n'ont guère d'autres solutions aujourd'hui que de tenter de s'opposer

aux délocalisations par des luttes parfois jusqu'au-boulistes. Face à cette situation, le mouvement syndical international estime qu'il convient de peser sur la manière dont se réalise cette mondialisation.

La **Cisl** et la **Cmt** ont entamé une réflexion pour aboutir à la construction d'une nouvelle confédération internationale. Elles souhaitent associer à cette construction un certain nombre d'organisations syndicales non-adhérentes à des confédérations internationales, dont la **Cgt France** et la **Cgt Portugaise**, ainsi qu'avec certaines organisations adhérentes à la Fsm, telles que les **syndicats indiens** ou la **Cgt du Pérou**, toutes ces organisations étant jugées indépendantes.

Un monde à changer

Le 18^e Congrès de la Cisl, qui s'est déroulé du 5 au 10 décembre 2004 à Miyazaki au Japon, a tracé dans sa déclaration finale un certain nombre de pistes pour défi-

nir le champ d'intervention de la future internationale.

Le mouvement syndical se trouve confronté, partout dans le monde, à un grand nombre de défis complexes et croissants. Ceux-ci sont une conséquence directe du modèle actuel de mondialisation et de la pression qu'ils placent sur les salariés quant au respect de leurs droits et conditions de travail.

Les principes et valeurs durables du mouvement syndical sont soumis à de constantes attaques, alimentées par l'incapacité d'assurer une réglementation sociale des marchés mondiaux, l'absence de volonté des dirigeants politiques à traiter cette question et la disposition de nombreux employeurs à exploiter ce déficit social mondial. Des millions de salariés sont ainsi laissés sans protection, soumis à l'exploitation et privés d'accès aux droits fondamentaux.

Mondialiser la solidarité en développant un internatio-

Aujourd'hui, il existe trois grandes confédérations internationales

- **La Fédération Syndicale Mondiale (Fsm)**, dominée par des syndicats qui sont souvent liés à des gouvernements et dont certains frisent l'islamisme, voire ont des relations mafieuses. Elle déclare regrouper 160 organisations dans 84 pays.
- **La Confédération Internationale des Syndicats Libres (Cisl)**, qui regroupe 145 millions d'adhérents provenant de 233 organisations de 154 pays.
- **La Confédération Mondiale du Travail (Cmt)**, qui regroupe 26 millions d'adhérents provenant de 144 organisations de 116 pays.

Pour la France, la Cgt n'est plus adhérente à aucune internationale, Fo (qui a été un des syndicats fondateurs de la Cisl) et la Cfdt sont adhérentes à la Cisl, la Cfdt est adhérente à la Cmt.

Les syndicats chinois qui comptent plus de 130 millions d'adhérents, ne sont affiliés à aucune confédération internationale. Ils travaillent à des coopérations avec la Fsm.

nalisme syndical vraiment efficace constitue pour tous les syndicalistes un défi permanent et crucial et revêt une importance fondamentale pour l'avenir du mouvement syndical.

Les décisions du congrès concernant les politiques et activités de la Cisl (1), afin de répondre à ces défis pour les prochaines années, ont des ramifications qui s'étendent du lieu de travail aux institutions mondiales et aux sièges des entreprises mondiales.

Le congrès de la Cisl a affirmé que ces politiques ne peuvent avoir l'impact requis que si les méthodes et l'organisation du mouvement syndical international sont pleinement adaptées au défi à relever. Il a également réaffirmé que les méthodes et structures actuelles sont inadéquates pour mener à bien la tâche de transformer la mondialisation.

L'action syndicale internationale doit être profondément insérée dans le travail des organisations syndicales nationales et doit répondre efficacement aux besoins et préoccupations des travailleuses et travailleurs partout dans le monde, par le biais d'une combinaison de défense active, mobilisation et campagnes.

Le mouvement syndical international doit être plus visible et exprimer des stratégies claires, réalisables et compréhensibles sur les aspects positifs et négatifs de la mondialisation, cela de façon à ce que l'ensemble des organisations affiliées et des membres les fasse siennes. Le congrès de la Cisl a reconnu, en outre, l'urgent besoin d'obtenir un soutien politique et public à nos stratégies, en développant un projet de politique syndicale pour aborder la mondialisation.

Ce projet doit prendre en compte les besoins des syndicats où que ce soit et réaffirmer le rôle unique des syndicats en tant que représentants légitimes des salariés. La lutte pour les droits des salariés dans l'économie mondiale restera la pierre angulaire de notre action et doit s'accompagner d'une

action syndicale internationale plus forte et plus effective sur le marché mondial du travail.

Le congrès de la Cisl a chargé son Secrétaire général d'intensifier les efforts de la Cisl pour travailler conjointement avec des groupements politiques et d'autres organisations de la société civile qui partagent les valeurs et objectifs du mouvement syndical international.

Cette coopération doit se fonder sur l'indépendance et la liberté d'action du mouvement syndical.

Les syndicats doivent développer leur potentiel à promouvoir le dialogue à travers les civilisations, les cultures et les peuples.

La Cisl demande aux organisations affiliées de soutenir ces efforts par le biais d'une action à l'échelon national.

Ce congrès a affirmé la détermination de la Cisl à s'attaquer aux problèmes qui se posent aux syndicats dans le monde entier, à réfléchir de manière approfondie aux changements qui doivent être apportés à l'organisation et aux méthodes de travail du mouvement syndical international et à œuvrer pour mettre ces changements en place.

De tels changements doivent s'atteler à l'importante tâche d'éliminer la pauvreté en créant des emplois décents pour les femmes et les hommes, en surmontant les obstacles au développement, tels que le fardeau de la dette extérieure et les politiques néolibérales d'institutions économiques internationales comme le Fmi, la Banque mondiale et l'Omc, en donnant à tous le droit à l'éducation et en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie.

La Cisl doit être en mesure d'accroître sa capacité à promouvoir l'organisation et la négociation collective, en travaillant avec les Fédérations Syndicales Internationales, et doit mieux répondre aux besoins des femmes.

Le congrès a affirmé l'engagement de la Cisl à relever ce défi de la mondialisation de

la solidarité et a appelé toutes les organisations syndicales libres et démocratiques à travailler ensemble à l'établissement d'un nouvel internationalisme syndical.

Vers l'unification

Convaincu que l'unité syndicale à l'échelon mondial est aujourd'hui essentielle pour assurer une représentation efficace des droits et intérêts des salariés dans l'économie mondiale.

Également convaincu que parvenir à cette unité est une tâche urgente à accomplir par le mouvement syndical international et que les conditions nécessaires pour y parvenir existent assurément aujourd'hui.

Le congrès a décidé d'engager solennellement la Cisl dans la création d'une nouvelle confédération syndicale internationale, fondée sur les valeurs, principes et objectifs établis dans l'annexe à cette résolution, de même que sur le pluralisme interne et la démocratie.

La Cisl se joint à la Cmt pour demander aux centrales syndicales nationales indépendantes et démocratiques qui n'ont pas d'affiliation à l'échelon mondial de s'engager dans ce processus et de participer à l'établissement de la nouvelle confédération. Le congrès souligne l'importance pour les organisations affiliées de s'engager à l'échelon national dans ce processus et d'en faire leur leur. Le Secrétaire général est dès lors chargé de préparer un document consultatif établissant les décisions du congrès, afin de promouvoir la discussion et le plein engagement dans ce processus. Ce processus est en cours et la Cgt participe au groupe de liaison qui a été mis en œuvre pour y parvenir.

Il devrait aboutir à la convocation d'un congrès constitutif en novembre 2006, à Vienne.

(1) Ce qui vaut pour la Cisl suite à son congrès concerne aussi la Cgt et son 48^e Congrès.

●

Le mouvement syndical international doit être plus visible et exprimer des stratégies claires, réalisables et compréhensibles sur les aspects positifs et négatifs de la mondialisation, cela de façon à ce que l'ensemble des organisations affiliées et des membres les fasse siennes.

Un mensuel spécifique pour tous

●

« Options » est un journal qui porte de grands enjeux revendicatifs au service de toute la Cgt comme la formation, la RTT, la responsabilité sociale de l'encadrement, la bataille des « recalculés », l'Agirc et les retraites, la protection sociale...

La nouvelle répartition de la cotisation vise à assurer un droit d'information à chaque syndiqué à travers la diffusion régulière de la presse confédérale :

- un mensuel Cgt pour tous les syndiqués ;
- la presse confédérale spécifique « Options » pour les syndiqués affiliés à l'Ugict,
- et « Vie Nouvelle » pour les retraités.

L'objectif est de réduire les inégalités de traitement des syndiqués en la matière en donnant à chacun les moyens de débattre et de s'investir dans le déploiement de toute la Cgt. Dans ce contexte, la proposition de financer « Options » par une partie de la cotisation des syndiqués Ugict-Cgt permet d'étendre sa diffusion à chaque syndiqué Ugict-Cgt en passant d'un bimensuel à un mensuel. C'est aussi un moyen de répondre à un triple souci d'égalité, de mutualisation et de solidarité.

Rétablir l'égalité entre syndiqués

Cela implique que chaque adhérent Ugict-Cgt puisse connaître et recevoir « Options » indépendamment des moyens financiers de son syndicat ou de son union fédérale. Aujourd'hui seulement un syndiqué sur deux a droit à un abonnement à « Options » et la pérennité d'« Options » dépend de la continuité des abonnements intégrés de trois unions fédérales (Ufict Mines-Energie, Ufcm et Organismes sociaux). C'est pourquoi le financement proposé est prélevé une fois la part du syndicat retirée. Il se monte à 6 %. Les versements aux autres structures de la Cgt s'effectuent sur les 94 % restant.

Solidarité

Du point de vue de la solidarité, « Vie Nouvelle » et « Options » ont renoncé au partage de la quote-part réservée à la presse confédérale afin de la réserver en intégralité à la réalisation du mensuel Cgt pour tous les syndiqués et de permettre d'abonder de 1 % le champ professionnel.

Par ailleurs, l'exercice blanc a montré une perte de ressources pour les syndicats cadres avec le passage de la part fixe au pourcentage, ce qui conduit de fait à une augmentation de la part redistribuée aux autres structures.

Dans le même temps, cet exercice blanc a fait apparaître un niveau moyen de cotisation des affiliés Ugict-Cgt plus élevé que l'estimation faite au 47^e Congrès confédéral (16,74[€] de cotisation mensuelle contre 16[€]) rendant possible un prélèvement pour « Options » : le reversement aux structures serait ainsi opéré sur la base d'une cotisation de 16,07[€] une fois retirée la part pour « Options ».

La cotisation mensuelle ouvriers-employés est à 10,65 %. Ce différentiel de cotisation permet ainsi d'augmenter le montant redistribué au champ professionnel et interprofessionnel tout en finançant la presse confédérale spécifique.

Enfin, la mutualisation du financement d'« Options »

Le prélèvement sur la cotisation des syndiqués Ugict revient à « libérer » une partie des ressources financières des syndicats ou unions fédérales pour leur activité quotidienne.

Ces propositions pour assurer la pérennité d'« Options » financé par les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise syndiqués pro-

longent l'existence d'une presse spécifique confédérale dont on fête le **numéro 500**.

Une brochure a été réalisée pour mieux faire connaître « Options », porte-voix des aspirations des cadres et des professions techniques.

En quarante années d'existence, ce journal a accompagné les réflexions et les transformations du syndicalisme spécifique Cgt, les évolutions de ses cibles socioprofessionnelles, le passage du catégoriel cadre aux grandes identités du salariat en fonction de leur place, rôle et responsabilités dans le travail.

« Options » est un journal qui porte de grands enjeux revendicatifs au service de toute la Cgt comme la formation, la RTT, la responsabilité sociale de l'encadrement, la bataille des « recalculés », l'Agirc et les retraites, la protection sociale...

Ce 500^e numéro intègre notamment un compte rendu des « Rencontres d'Options » du 6 décembre dernier sur le thème de la protection sociale et de ses trois ateliers : « Santé au travail », « Prévoyance » et « Retraites. »

« Options » est aussi un support confédéral qui rend compte et permet de mutualiser des expériences concrètes, des pratiques nouvelles de responsabilité sociale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, des nouveaux défis posés par les questions de la mondialisation souvent au cœur du vécu de nos catégories.

À l'occasion de la célébration de ce numéro 500, cette brochure souligne l'apport de ce titre à toutes les organisations, inscrivant l'Ugict-Cgt dans des actions et des valeurs au service du déploiement de toute la Cgt. ■